

machinistes d'arrêter la locomotive, ceux-ci sont avertis, ainsi que les gardes-freins, par les coups répétés de la sonnerie, chaque roue du convoi faisant agir le mécanisme.

Le disque au contraire le disque est à l'état normal, le levier qui doit transmettre le mouvement à la sonnerie ne peut être atteint par les roues des wagons, et la cloche d'alarme se tait.

Le mécanisme, d'une extrême facilité, a été mis pour la première fois en usage aux abords de la gare de Rive-de-Gier, et les divers ingénieurs qui l'ont vu fonctionner se sont empressés d'en féliciter vivement l'inventeur. Nous espérons que si une expérience prolongée pendant un certain temps vient confirmer les faits déjà acquis, toutes les compagnies imiteront l'intelligent empressement de la compagnie de Lyon, et qu'elles useront de ce nouveau moyen pour diminuer les risques d'accidents, toujours trop nombreux.

Tribunaux.

Un notaire est responsable du défaut de recouvrement d'un billet devenu irrécouvrable faute de protêt à l'échéance, lorsqu'il était mandataire ou *negotiorum gestor* du porteur de ce billet. Dans ce cas, l'existence du mandat peut résulter des faits et circonstances de la cause. Ainsi jugé par le tribunal de Mâcon.

Renseignements commerciaux.

PENURIE DE MONNAIE.

Les journaux de quelques-unes de nos villes les plus commerçantes se font l'écho des plaintes que la rareté de la monnaie d'argent provoque de la part des négociants, et surtout des petits débiteurs. Selon la *Gazette du Midi*, cette rareté commence à influer, à Marseille, d'une manière fâcheuse sur les transactions journalières. Ainsi, des marchands au détail ont dû payer jusqu'à 7 fr. le change de 100 fr. en pièces d'argent. La feuille de Marseille appelle sur ce point l'attention de l'administration supérieure.

D'autre part, un journal de Saint-Etienne dit que le petit commerce de cette ville souffre de plus en plus de la rareté de l'argent, et qu'il est exposé à manquer la vente du jour de l'an, faute de pouvoir changer son or. Déjà l'administration s'est préoccupée de cet état de choses, et 40,000 fr. de petite monnaie ont été envoyés à la recette générale pour les besoins du commerce.

Le même journal s'élève contre le trafic illicite des spéculateurs, qui profitent de cette situation pour accaparer les pièces d'argent et les échanger ensuite contre de l'or avec un bénéfice considérable.

Nous apprenons que ces plaintes du commerce ont attiré l'attention du gouvernement, qui a donné des ordres à la Monnaie pour la fabrication immédiate et en quantité suffisante de coupures métalliques. Déjà des envois considérables auraient été faits à plusieurs recettes générales.

VENTES PUBLIQUES.

L'administration des douanes a publié une circulaire au sujet des ventes publiques de marchandises en gros autorisées par la loi du 28 Mai 1858. Les denrées alimentaires et les matières premières nécessaires aux fabriques sont les seules marchandises étrangères qui puissent être vendues publiquement, soit pour la consommation, soit pour la réexportation, au choix des parties intéressées. Tout autre produit exotique quelconque ne peut être mis en adjudication que sous la condition qu'il sera réexporté. Dans tous les cas où la vente aura lieu par suite de protêt de warrant, les marchandises étrangères, si elles ne sont pas prohibées d'après le tarif des douanes, pourront être vendues publiquement pour la consommation, sous l'acquittement des droits, comme pour la réexportation.

FAITS DIVERS.

On lit dans la *Patrie* de mercredi soir :

Ce matin, vers huit heures, des ouvriers du service des plantations de Paris étaient occupés à déraciner un des grands arbres morts de l'avenue du Cours-la-Reine, en face la rue Bayard. Déjà, l'année dernière, ainsi que le constate l'enquête à laquelle a procédé M. Collombs, commissaire de police de ce quartier, cet arbre, l'un des plus gros des Champs-Élysées, avait été l'objet d'un premier travail de déracinement. Il dépérissait; mais, espérant qu'il pourrait reprendre sa vigueur, on se borna à enlever ses racines pourries. Cette circonstance était ignorée des ouvriers qui, ce matin, exécutaient les travaux nécessaires à son abattage.

Soudainement l'arbre, dont la racine mère n'existait plus, s'ébranla. A ce moment arrivait l'omnibus spécial qui fait le service de Passy à la place du Palais Royal.

Un des ouvriers cria gare! gare! mais le co-

cher n'eut le temps ni d'arrêter ses chevaux ni d'activer leur allure, l'arbre s'inclinant obliquement tomba sur l'arrière de l'omnibus.

Trois voyageurs étaient sur l'impériale. L'un, jeune homme, M. K., employé au ministère des finances, fut tué sur le coup, et les deux autres légèrement contusionnés. Le conducteur, le sieur B..., enchevêtré dans les branches de l'arbre, resta renversé sur la chaussée. On fut obligé, pour le dégager, de scier les branches qui l'enserraient. On l'a aussitôt transporté à l'hôpital Beaujon.

Parmi les voyageurs placés dans l'intérieur se trouvait M. Hubaine, secrétaire de S. A. I. le prince Napoléon. Il en a été heureusement quitte pour une contusion à la tête. Près de lui étaient un contrôleur de l'administration des omnibus, qui a été aussi contusionné, et une dame, à laquelle les branches ont causé quelques égratignures.

Au moment où l'arbre s'abattait, M. K... eut conscience du danger et s'écria, en s'adressant au cocher: Ah! mon Dieu, fouettez donc!

A peine eut-il achevé ces mots qu'il fut mortellement frappé.

Le commissaire de police procède à une information pour rechercher si cet accident ne devra pas être attribué à un défaut de précautions dans l'exécution des travaux de l'abattage de l'arbre.

L'état du conducteur B..., qui, nous assure-t-on, a une nombreuse famille, inspire de sérieuses inquiétudes.

Cette semaine est arrivé à Lyon le commis-voyageur d'une maison de Philadelphie, chargé spécialement de la vente d'une nouvelle sorte de marchandises, les dents humaines.

Le patron du commis-voyageur en question, homme excessivement riche, et qui, depuis plusieurs années, se livre à ce genre de commerce, tire spécialement ses dents des hôpitaux d'Angleterre, d'Irlande et de certaines contrées de l'Australie, dont les habitants, qui, tous, ont des dents magnifiques, les échantonnent volontiers souvent contre une bague, un foulard, un couteau ou tout autre objet de minime valeur. Le commis-voyageur de ce singulier négociant, porteur de plusieurs boîtes d'échantillons, affirmait en plein café avoir en sa possession plusieurs caisses de ces dents dont il avait tiré, disait-il, un parti très avantageux avec les dentistes de Paris et de Londres.

— Les montagnes de la Loire et de l'Auvergne

sont couvertes d'une couche de neige qui varie de 50 centimètres à 2 mètres.

Vendredi, la diligence de Saint-Etienne au Puy a dû prendre quinze chevaux pour pouvoir avancer dans la neige, au-delà d'Issengeaux, au Pertuis, qui est le point le plus élevé et le plus froid du département.

(Journal de l'Ain).

Il vient de se passer près de la forêt d'Herpoux (Yonne) un fait de chasse des plus hardis et qui fait le plus grand honneur au courage de son auteur.

L'équipage de M. C. Lemaire, après avoir conduit deux fois dans des bosquets en plaine un énorme sanglier, fort ragot bien armé, le ramenait une dernière fois en forêt, poussé vigoureusement par une meute de vingt bons chiens et prêt à se rendre, forcé par eux. L'animal s'arrêtait de temps en temps pour reprendre haleine, et éloignait la meute acharnée à force de coups de boutoir bien dirigés, lorsqu'un chasseur, qui s'amusa tranquillement à tuer quelques perdrix en plaine et qui suivait depuis quelques instants cette intéressante comédie, se dirigea hardiment du côté de ce combat tout à fait nouveau pour lui.

Le sanglier, l'apercevant venir à lui, redoubla de fureur, et fond sur le nouvel ennemi. Ce dernier ne perdit pas la tête, et bien que n'ayant dans son fusil que du plomb à perdrix, attend avec confiance son redoutable adversaire, qui ne tarde pas à arriver à quelques pas de lui, mais notre chasseur l'a déjà visé à l'œil, le coup part, et le plomb, faisant balle, frappe au milieu du front l'animal qui vient rouler tout écumanant au pied de son vainqueur.

Nous devons ajouter, dit la *Constitution de l'Yonne*, que ce courageux chasseur n'était autre que le capitaine du génie Barré.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

THÉÂTRE DES AMATEURS

Dimanche 25 décembre, spectacle à 6 h. :

1. LES ORPHELINES DE LA CHARITÉ, drame en 5 actes.
2. LA MARQUISE DE PRÉTINTAILLE, comédie vaudeville en un acte.

— Lundi 26, à 6 heures 1/2 :

1. LA CRANOINESSE, comédie en un acte.
2. LES SALTIMBANQUES, vaudeville en 3 act.
3. MARGOT, vaudeville en un acte.

PRIX FIXE INVARIABLE JEAN-BART PRIX FIXE INVARIABLE
10, GRANDE-PLACE, LILLE
IMMENSES ASSORTIMENTS DE VÊTEMENTS
POUR HOMMES ET ENFANTS

Le meilleur marché de toute la ville.

Le propriétaire de cette maison a l'honneur de faire savoir qu'il vient de faire établir les articles suivants :

4,000 PELISSES ou RAGLANS en drap confortable, unis, à côtes, au prix de 22 FR.

600 CABANS en cuir-laine imperméable de Russie. 19 FR.

Un choix considérable de PARDESSUS ANGLAIS depuis 33 FR.

ÉTRENNES DE 1860

- Un bon PALETOT bien chaudement doublé,
- Un joli GILET croisé en peluche nouveauté,
- Un beau PANTALON cuir de laine,
- Et un CHAPEAU feutre, forme nouvelle,

le tout ensemble pour

23 FR. !

CADEAU AUX ACHETEURS jusqu'au 15 janvier.

Tout acheteur pour 25 fr. au moins aura droit à un COL-CRAVATE en soie; Tout acheteur pour 50 fr. aura droit à un magnifique CACHE-NEZ en laine.